



Sarl familiale et bien à l'étranger

Par Verogentiane

Bonjour

Mon père a un bien au Maroc, et voudrait faire une succession à ses 3 enfants.

Est ce possible de faire la succession sur une sarl familiale, constituée des enfants uniquement.

Nous comptons garder le bien qui sera loué en meublé.

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre père devrait consulter un notaire pour rédiger son testament.